



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-054

PUBLIÉ LE 20 JANVIER 2022

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2022-01-03-00013 - Décision de délégation de signature - Direction des finances, du contrôle de gestion, de la facturation et des plateaux techniques - Facturation (6 pages)

Page 3

75-2022-01-03-00012 - Décision de délégation de signature - Direction des finances, du contrôle de gestion, de la facturation et des plateaux techniques - Finances et contrôle de gestion (3 pages)

Page 10

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2022-01-03-00013

Décision de délégation de signature - Direction
des finances, du contrôle de gestion, de la
facturation et des plateaux techniques -
Facturation

Délégation n°2022-002

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

ADMISSIONS – FACTURATION - REGIE

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Emma BAYOT au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi que l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin, dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait.

Article 2

Délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe en charge des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité des admissions et de la facturation, ainsi que les actes, décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant du domaine des admissions et de la facturation,
- toutes notes relatives à l'organisation, à l'animation de la Direction des admissions et de la facturation ainsi que l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes demandes de congés des agents placés sous sa responsabilité,
- tous contrats et conventions liés à l'activité des admissions et de la facturation, hors marchés publics,
- toutes attestations de service fait,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et de la facturation,
- tous ordres de paiement adressés au receveur,
- toutes autorisations de poursuites des débiteurs,
- toutes mises en instance de recouvrement,
- toutes remises gracieuses,
- tous ordres de paiement adressés au Receveur.

Délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice adjointe en charge des admissions et de la facturation**, pour agir devant les tribunaux compétents dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine EPITER, délégation est donnée à **Madame Emma BAYOT, Directrice Adjointe au Directeur des Finances** à l'effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

Délégation est donnée à **Madame Emma BAYOT, Directrice Adjointe au Directeur des Finances**, pour agir devant les tribunaux compétents dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

Article 4

Délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation et des régies du GHU**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la direction des admissions et de la facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relevant de sa compétence,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO, consultations externes et séjours médico-sociaux),
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients ou à leurs ayants droit,

- tous devis d'hospitalisation et de soins externes,
- tous refus de remises gracieuses,
- tous ordres de paiement adressés au receveur,
- tous congés des agents de la direction,
- toutes déclarations de décès,
- transport de corps sans mise en bière.

Délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation et des régies du GHU**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine EPITER et de Madame Emma BAYOT, délégation est donnée à **Madame Céline DEKUSSCHE, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable de la facturation et des régies du GHU**, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

Article 5

Facturation du site Sainte-Anne

Délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du Directeur, pour le site Sainte-Anne :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation pour le site Sainte-Anne ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- tous bordereaux de recettes de la Direction des admissions et facturation pour le site Sainte-Anne,
- toutes mises en instance de recouvrement des frais de séjour (psychiatrie, MCO et consultations externes) du site Sainte-Anne,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants, organismes d'Assurance Maladie pour toute question relative au règlement des frais de séjour ou des soins externes du site Sainte-Anne,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients du site Sainte-Anne ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation et de soins externes du site Sainte-Anne,
- tous refus de remises gracieuses,
- les congés des agents pour le site Sainte-Anne.
- toutes déclarations de décès,
- transport de corps sans mise en bière.

Délégation est donnée à **Madame Sandra GINON, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation**, pour agir, devant les tribunaux compétents, dans le cadre des recours contentieux action sociale et facturation.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine EPITER, de Madame Emma BAYOT, de Madame Céline DEKUSSCHE, délégation est donnée à Madame Sandra GINON, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des admissions et de la facturation, à effet de signer tous les documents énumérés à l'article 2.

Article 6

Facturation des sites hospitaliers Paris Nord et Perray

Délégation est donnée à **Madame Farah CHOUAF, Adjoint des cadres à la Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour les sites hospitaliers mentionnés en objet de l'article 7 :

- toute correspondance liée à l'activité de la Direction des admissions et de la facturation ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations relatives à la Facturation,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour de ces sites hospitaliers,
- toutes lettres de transmission et bulletins de séjour/sortie adressés aux patients de ces sites hospitaliers ou à leurs ayants droit,
- tous devis d'hospitalisation de ces sites hospitaliers,
- Les congés des agents de ces sites hospitaliers.

Article 7

Régie du site Sainte-Anne

Délégation est donnée à **Monsieur Franck CHEVET, régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU - site Sainte-Anne »** à la Direction des admissions et facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Sainte-Anne »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature,
- congés des agents de toutes les régies du GHU.

Article 8

Régie du site Bichat

Délégation est donnée à **Madame Stéphanie MISTRETTA et Madame Isabelle POINTCHEVAL, respectivement régisseur intérimaire et régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Bichat »** à la Direction des admissions et de la facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Bichat »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 9

Régie du site Hauteville

Délégation est donnée à **Madame Fathia LACROIX, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Hauteville »** à la Direction des admissions et de la facturation, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Hauteville »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 10

Régie du site Lasalle

Délégation est donnée à **Monsieur Rémy ASNAN, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Lasalle »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Lasalle »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 11

Régie d'Avron

Délégation est donnée à **Madame Stéphanie MISTRETTA, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Avron »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Avron »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 12

Régie du site Henri Ey

Délégation est donnée à **Monsieur Rémy ASNAN, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Henri Ey »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la régie « Régie GHU – Site Henri Ey »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 13

Régie du site Neuilly-sur-Marne

Délégation est donnée à **Madame Stéphanie MISTRETTA, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Neuilly-sur-Marne »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toute correspondance liée à l'activité de la « Régie GHU – Site Neuilly-sur-Marne »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature.

Article 14

Régie du site Perray

Délégation est donnée à **Madame Florence TAILLEDET, Régisseur de recettes et d'avances de la régie « Régie GHU – Site Perray »** à la **Direction des admissions et de la facturation**, à l'effet de signer au nom du directeur, pour le site du Perray :

- toute correspondance liée à l'activité de la « Régie GHU – Site Perray »,
- tout document support des opérations de retrait et de dépôt de fonds et valeurs, quel que soit leur nature,

- toute correspondance de la Direction des admissions et de la facturation pour le site hospitalier du Perray ainsi que les attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de la Direction des admissions et de la facturation,
- toutes correspondances aux patients et aux organismes tiers payants pour les questions relatives au règlement des frais de séjour du site hospitalier du Perray,
- toutes lettres de transmission des bulletins de séjour adressées aux patients du site hospitalier du Perray ou à leurs ayants droit.

Article 16

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 17

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 3 janvier 2022

Guillaume COUILLARD
Directeur

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2022-01-03-00012

Décision de délégation de signature - Direction
des finances, du contrôle de gestion, de la
facturation et des plateaux techniques - Finances
et contrôle de gestion

Délégation n°2022-001

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES FINANCES, DU CONTROLE DE GESTION,
DE LA FACTURATION ET DES PLATEAUX TECHNIQUES**

FINANCES ET CONTROLE DE GESTION

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Philippe CHARLES au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Catherine EPITER au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2019 ;
- Vu l'arrêté de nomination de Madame Emma BAYOT au Groupe Hospitalier Universitaire Paris psychiatrie & neurosciences portant effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Monsieur Philippe CHARLES, Directeur des Finances, du Contrôle de Gestion, de la Facturation et des Plateaux Techniques**, à l'effet de signer au nom du Directeur :

- tous actes, décisions, documents et correspondances relevant de l'activité de sa direction,
- les contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- toutes notes relatives à l'organisation et à l'animation de sa direction, l'encadrement des équipes se trouvant sous sa responsabilité,
- toutes pièces contractuelles de ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT, conformément à l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique,
- tous les documents décrits à l'article 2.

Article 2

Les documents faisant l'objet de la délégation décrite aux articles ci-après sont les suivants :

- toutes correspondances liées à l'activité des finances et du contrôle de gestion ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'information relevant des finances et du contrôle de gestion,
- tous bons de commandes, dans le cadre de marchés publics signés,
- toutes attestations de service fait,
- les factures et bordereaux de mandatement et de recettes.

Article 3

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, délégation est donnée à **Madame Catherine EPITER, Directrice Adjointe en charge des admissions et de la facturation** et à **Madame Emma BAYOT, Directrice Adjointe au Directeur des Finances** à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés aux articles 1 et 2.

Article 4

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, de Madame Catherine EPITER et de Madame Emma BAYOT délégation est donnée à **Madame Valérie CERTAIN, Attachée Principale d'Administration Hospitalière**, à l'effet de signer au nom du Directeur les documents énumérés aux articles 1 et 2.

Article 5

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Philippe CHARLES, de Madame Catherine EPITER, de Madame Emma BAYOT et de Madame Valérie CERTAIN, délégation à l'effet de signer les documents énumérés à l'article 2 est donnée à :

- **Madame Sophie BIZARRO, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Finances,**
- **Madame Hendelle TOUZE, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Finances,**
- **Madame Marie APRONIA, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Finances.**

Article 6

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Établissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 7

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 3 janvier 2022

Guillaume COUILLARD
Directeur